

# ÉTUDE SUR L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS A BRAZZAVILLE (1974-1975), RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO <sup>(1)</sup>

Pierre DUBOZ, Claude HERRY

*Démographes de l'O.R.S.T.O.M. O.R.S.T.O.M., B.P. 181, Brazzaville, Congo.*

## RÉSUMÉ

*Les auteurs testent la complétude de l'état civil urbain de Brazzaville-Congo, et concluent aux possibilités d'utilisation à des fins d'analyse démographique.*

## ABSTRACT

*This study is of the urban registry of births, marriages and deaths of Brazzaville, Congo, and its completeness, with a view to analytical uses in demography.*

## Introduction

Depuis décembre 1957 les centres d'état civil se sont multipliés en République Populaire du Congo. Surtout en milieu rural où des centres secondaires ont été créés, pour éviter aux déclarants un trop long déplacement.

L'étude qui suit a été réalisée à Brazzaville fin 1975. Un relevé de toutes les naissances et de tous les décès survenus du 1.1.74 au 30.6.75, enregistrés à l'état civil, a été effectué.

Parallèlement une enquête démographique à passages répétés s'est déroulée d'une part du 1.2.74 au 4.5.74, et d'autre part du 23.3.75 au 24.5.75. Les naissances et décès déclarés, survenus dans l'échantillon entre deux passages ont été comptabilisés et recherchés à l'état civil.

La confrontation de ces deux sources : état civil et enquête, avait pour objectifs d'estimer la complétude des événements enregistrés à l'état civil et de

dégager quelques grandes caractéristiques démographiques de la population étudiée.

## I. Fonctionnement de l'état civil

Il sera vu successivement : les services d'enregistrement, les registres et bulletins, et la procédure d'enregistrement proprement dite.

### LES SERVICES D'ENREGISTREMENT

La commune de Brazzaville compte 7 arrondissements, auxquels s'ajoutent les quartiers périphériques qui ne sont pas intégrés dans la commune de Brazzaville, mais qui sont compris dans l'agglomération Brazzavilloise.

Dans ses fonctions, le maire de Brazzaville est assisté d'un adjoint par arrondissement. Ces derniers sont officiers d'état civil, ils célèbrent les mariages et signent les actes d'état civil.

(1) Cf. avant-propos p. 265.

Les bureaux d'état civil sont situés dans les maisons communes des différents arrondissements, et, en ce qui concerne les quartiers périphériques, au chef-lieu du district de N'Gamaba dont ils dépendent administrativement. Le bureau d'état civil comprend trois services dressant respectivement les actes de naissance, de décès, de mariage et divorce. Le personnel est généralement contractuel.

Pour Ouenzé, arrondissement le plus habité, le nombre moyen de naissances enregistrées par semaine est de 74 et le nombre de décès de 18.

#### BULLETINS ET REGISTRES

Les faits d'état civil sont enregistrés sur des registres, un seul fait est consigné par page.

Ces registres sont distincts selon la nature de l'acte à enregistrer : naissance, mariage, décès. Le registre des naissances compte 100 feuillets, celui des décès 200.

*Le feuillet naissance* comprend 3 volets :

— La souche destinée à rester attachée au registre des naissances. Lorsque le registre sera complet, il sera archivé au centre d'état civil de la maison commune.

— Le volet n° 1 n'est rempli que dans les centres secondaires d'état civil. Les centres sont fréquents en milieu rural où ils ont été créés pour éviter aux déclarants un trop long déplacement pour la déclaration d'une naissance ou d'un décès. Le centre secondaire fait parvenir ce document au centre principal d'état civil qui est généralement le chef-lieu de district. A Brazzaville, ce volet est envoyé au tribunal de 1<sup>er</sup> degré qui rassemble ainsi toutes les naissances survenues à Brazzaville.

— Le volet n° 2 est remis au déclarant.

*Le feuillet décès* comprend 4 volets :

— La souche destinée à rester au centre d'état civil pour y être archivée, comme pour les naissances.

— Le volet n° 1 : remis au déclarant.

— Le volet n° 2 : envoyé au centre primaire d'état civil.

— Le volet n° 3 : ce n'est pas un acte de décès mais un avis de mention de décès destiné à être transcrit en marge de l'acte de naissance, ce qui est rarement fait.

#### LES DÉCLARANTS, LA PROCÉDURE ET LE COÛT

En ce qui concerne les naissances, le déclarant est en général le père. Il y a cependant de nombreuses exceptions. Le grand-père, l'oncle, le frère peuvent reconnaître l'enfant, s'il n'y a pas eu reconnaissance de la part du père. Tout enfant même naturel est bien accueilli par la famille.

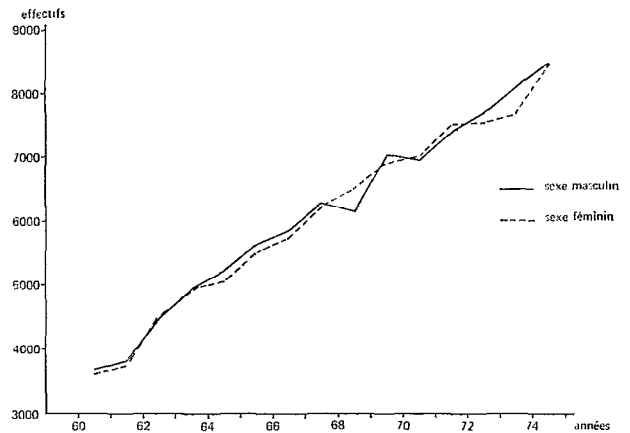


Fig. 1. — Naissances enregistrées à l'état civil de 1960 à 1974.

Le coût de l'enregistrement est de 1000 F CFA pour une naissance et de 200 F CFA pour un mort-né. Dans le cas d'un jugement supplétif, les frais de tribunaux s'ajoutent à la taxe de 1000 F CFA.

Les fonctionnaires, qui sont imposés sur leur salaire de la taxe préfectorale sont exempts de toute taxe lors de la déclaration d'une naissance.

En ce qui concerne les décès, la déclaration à l'état civil est faite par l'Office National des Pompes Funèbres, sauf en ce qui concerne les morts-nés ou les morts en très bas âge.

Trois cas sont à considérer pour la déclaration d'un décès à l'Office National des Pompes Funèbres.

Si le décès a lieu au domicile, la famille se rend dans un dispensaire ou au Service d'hygiène qui délivrera un certificat de constatation de décès, après qu'un médecin ait effectivement constaté le décès.

Si le décès a lieu à l'hôpital, cet établissement délivre un certificat de constatation de décès.

S'il s'agit d'un décès par accident, noyade, suicide, ce sont les services de sécurité qui se chargent de transporter le défunt à la morgue. Un médecin est alors réquisitionné pour examiner le mort, à la suite de quoi il délivre le certificat de constatation de décès.

Le certificat de constatation de décès est remis au déclarant, il permet la délivrance du permis d'inhumation par l'adjoint au maire.

Ces deux documents sont ensuite portés aux Pompes Funèbres qui se chargent de l'inhumation et de la déclaration à l'état civil.

Le coût de l'inhumation comprend :

- le prix du cercueil,
- le prix du transport,
- le prix de la fosse.

Le prix du cercueil varie de 11500 F CFA à 17500 F CFA pour un adulte et de 7500 F CFA à 9800 F CFA pour un enfant. La famille peut fournir le cercueil si elle refuse cette dépense. Tous les défunts ont un cercueil y compris les nouveaux-nés et les morts-nés. En cas de fausse couche de moins de 7 mois, le foetus est incinéré.

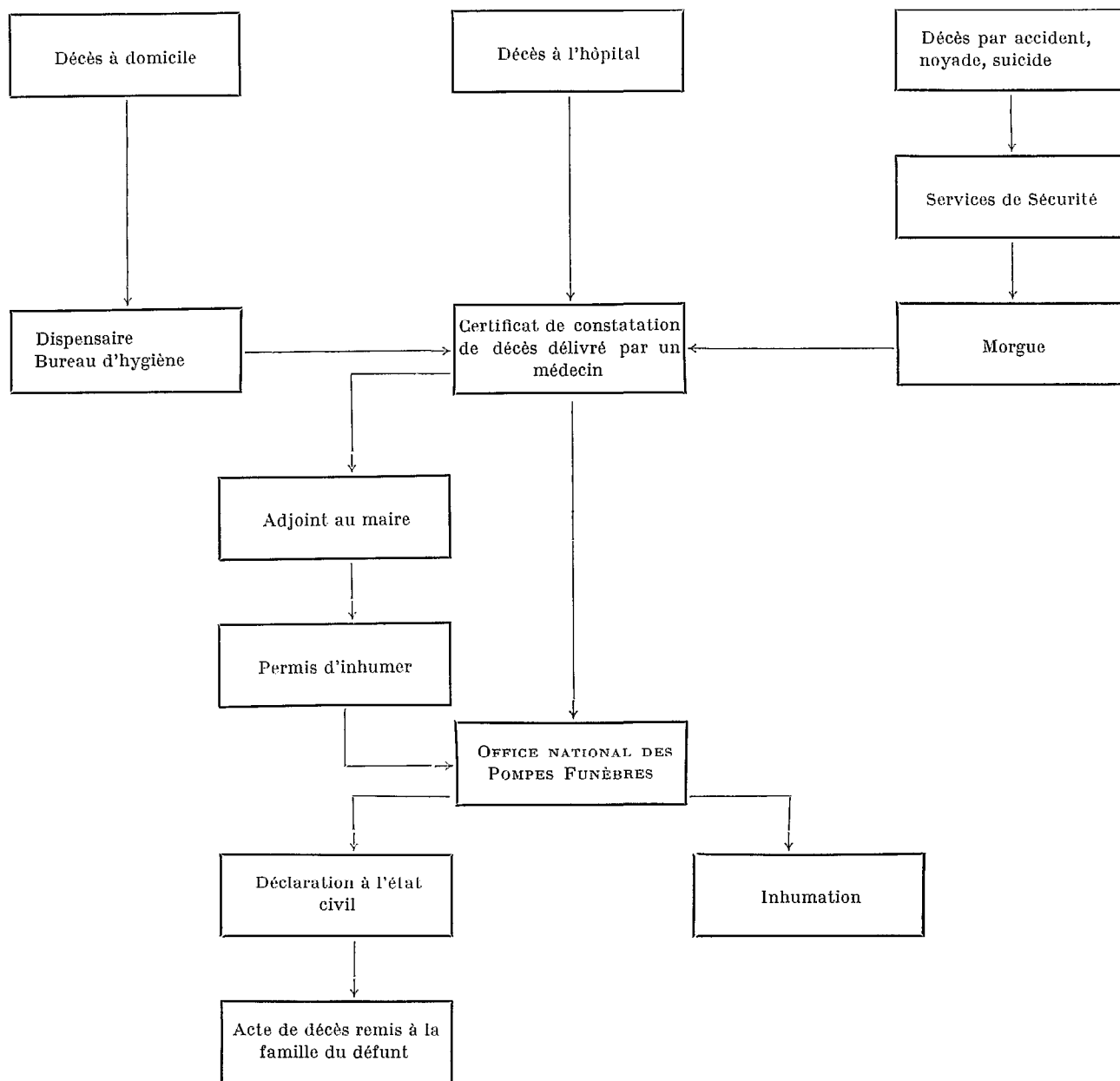
Le transport des Pompes Funèbres est obligatoire, le prix varie de 3500 à 6500 F CFA pour un adulte, et de 3000 à 6000 F CFA pour un enfant, selon le lieu du cimetière.

Le prix de l'inhumation proprement dite, c'est-à-dire de la place au cimetière et du creusement de la fosse est de 200 F CFA.

A ces dépenses, il faut ajouter la location de divers véhicules qui transportent les personnes accompagnant le défunt au lieu d'inhumation et les cérémonies familiales.

Lorsque le défunt est indigent, qu'il n'a pas de famille, c'est la ville de Brazzaville qui prend en charge les frais d'enterrement.

Schéma de la déclaration d'un décès



## II. Naissances enregistrées à l'état civil

Le tableau I et la figure 1 montrent l'évolution du nombre des naissances enregistrées à l'état civil de 1960 à 1973.

TABLEAU I

Naissances enregistrées dans la commune de Brazzaville de 1960 à 1973

Années	Effectifs			Rapport de masculinité %
	Ensemble	Sexe masculin	Sexe féminin	
1960....	7 277	3 682	3 595	102,4
1961....	7 517	3 791	3 726	101,7
1962....	8 913	4 446	4 467	99,5
1963....	9 842	4 921	4 921	100,0
1964....	10 294	5 232	5 062	103,4
1965....	11 171	5 647	5 524	102,2
1966....	11 590	5 858	5 732	102,2
1967....	12 492	6 268	6 224	100,7
1968....	12 652	6 146	6 506	94,5
1969....	13 925	7 027	6 898	101,9
1970....	13 906	6 929	6 977	99,3
1971....	14 924	7 418	7 506	98,8
1972....	15 232	7 695	7 537	102,1
1973....	15 848	8 160	7 688	106,1

Source : Direction Générale de la Statistique en République Populaire du Congo.

La déclaration d'une naissance à l'état civil est d'une part obligatoire mais elle est d'autre part nécessaire pour percevoir les prestations familiales, pour les inscriptions scolaires, pour la délivrance du carnet de santé (vaccinations gratuites).

93 % des naissances ont été enregistrées au cours du délai légal de 30 jours suivant la naissance. Cette proportion est sensiblement la même dans les différents centres d'état civil.

La figure 2 montre que le délai d'enregistrement le plus fréquent est de 4 à 9 jours. Plus de 50 % des naissances sont déclarées au cours des 10 jours qui suivent la naissance.

Il faut noter que le délai ne dépend pas exclusivement du déclarant mais aussi du personnel chargé de cet enregistrement. En effet, dans certains arrondissements, l'enregistrement ne se fait pas au jour le jour. Par exemple, 50 naissances peuvent être enregistrées un certain jour, alors qu'aucune ne le sera au cours des jours suivants, bien que chaque jour, il y ait des déclarations de naissances. Cette méthode de travail fausse évidemment la durée du délai d'enregistrement à l'état civil. Toutefois, dans la plupart des arrondissements, les naissances sont bien enregistrées au jour le jour.

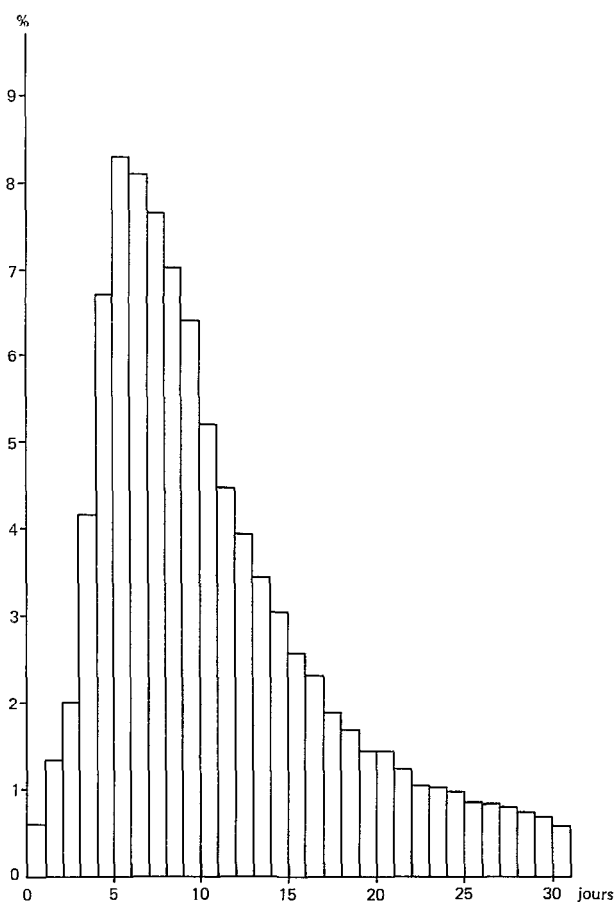


Fig. 2. — Proportions en pourcentage de naissances déclarées à l'état civil au cours des 30 jours suivant la naissance. (Délai légal = 30 jours). Ensemble Brazzaville 93 %

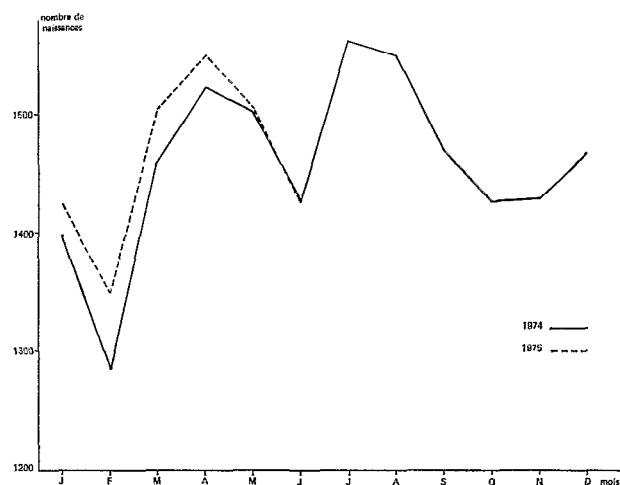


Fig. 3. — Variations mensuelles des naissances.

VARIATIONS MENSUELLES DES NAISSANCES (ÉTAT CIVIL)

La figure 3 montre que les variations sont les mêmes au cours des deux premiers semestres 1974 et 1975.

Les naissances les plus nombreuses se produisent aux mois d'avril et de juillet, ce qui correspond à des maxima de conception en juillet et octobre.

D'après les résultats du recensement de 1974, la population était de 298.967 habitants au 7.2.74. Si l'on retient comme taux d'accroissement moyen 7 % l'an, (entre 1961 et 1974) la population de Brazzaville peut être estimée à 307.200 habitants au 30.6.74 et à 322.800 habitants au 31.3.75.

Les naissances enregistrées au cours de l'année 1974 et au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1975 ont été les suivants (tableau 3)

Si l'on rapporte les naissances enregistrées à la population estimée, on obtient les taux apparents de natalité suivants :

$$\text{En 1974 : } \frac{16.932}{307.200} = 55 \text{ ‰}$$

$$\text{1<sup>er</sup> semestre 75 : } \frac{8438 \times 2}{322.800} = 52,3 \text{ ‰}$$

En 1961, le taux apparent était de :

$$\frac{7.517}{127.964} = 58,7 \text{ ‰}$$

TABLEAU II

Population de Brazzaville au 7.2.74 par groupe d'âge et par sexe

Groupes d'âge	Effectifs			Hommes pour 100 femmes
	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble	
0 an.....	6 411	6 383	12 794	100,4
1-4 ans.....	22 419	22 205	44 624	101,0
5-9 ans.....	23 718	24 504	48 222	96,8
10-14 ans.....	17 635	19 175	36 810	92,0
15-19 ans.....	16 357	17 283	33 640	94,6
20-24 ans.....	15 246	14 310	29 556	106,5
25-29 ans.....	10 887	10 950	21 837	99,4
30-34 ans.....	8 812	8 324	17 136	105,9
35-39 ans.....	8 391	7 719	16 110	108,7
40-44 ans.....	6 535	5 503	12 038	118,8
45-49 ans.....	5.069	3 960	9 029	128,0
50-54 ans.....	3 537	2 969	6 506	119,1
55-59 ans.....	2 360	2 034	4 394	116,0
60-64 ans.....	1 602	1 383	2 985	115,8
65-69 ans.....	653	718	1 371	90,9
70-74 ans.....	380	585	965	65,0
75-79 ans.....	42	69	111	60,1
80 ans et plus..	33	74	107	44,6
N D.....	384	348	732	
ENSEMBLE.....	150 471	148 496	298 967	101,3

Source: Direction de la Statistique et de la Comptabilité Économique.

TABLEAU III

Naissances enregistrées au cours de l'année 1974 et au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1975 par mois et par sexe (commune de Brazzaville)

Mois	1974				1975			
	Effectifs			Rapport de masculinité	Effectifs			Rapport de masculinité
	Ensemble	Sexe Masculin	Sexe Féminin		Ensemble	Sexe Masculin	Sexe Féminin	
Janvier.....	1 328	642	686	93,6	1 368	667	701	95,1
Février.....	1 250	627	623	100,6	1 313	675	638	105,8
Mars.....	1 412	702	710	98,9	1 439	740	699	105,9
Avril.....	1 482	730	752	97,1	1 495	759	736	103,1
Mai.....	1 462	744	718	103,6	1 457	750	707	106,1
Juin.....	1 383	701	682	102,8	1 366	669	697	96,0
Juillet.....	1 517	795	722	110,1				
Août.....	1 499	758	741	102,3				
Septembre.....	1 427	704	723	97,4				
Octobre.....	1 380	704	676	104,1				
Novembre.....	1 375	682	693	98,4				
Décembre.....	1 417	708	709	99,9				
TOTAL.....	16 932	8 497	8435	100,7	8 438	4.260	4 178	102,0

## COMPLÉTUDE DE L'ENREGISTREMENT

L'enquête par sondage (1/100) a permis de relever les naissances survenues entre deux inventaires annuels de la population de l'échantillon. Les 167 naissances ainsi relevées ont été retrouvées à l'état civil. Toutefois, certaines naissances ayant lieu dans un arrondissement, ont été enregistrées au centre d'état civil d'un autre arrondissement.

Les naissances enregistrées au cours de la période de 12 mois séparant les deux passages de l'enquête se répartissent comme suit :

- commune de Brazzaville : 152,
- quartiers périphériques : 15,
- ensemble agglomération : 167.

Si l'on rapporte ces résultats aux effectifs de population (1), on obtient les taux de natalité suivants :

- commune de Brazzaville : 43,1 ‰,
- quartiers périphériques : 47,7 ‰,
- ensemble agglomération : 43,5 ‰.

Le taux de natalité calculé à partir du recensement de 1974 (enquête rétrospective sur les naissances au cours des 12 derniers mois) est de 42,3 ‰.

Les taux de 55 ‰ et de 52,3 ‰, calculés à partir de l'état civil sont élevés si on les compare à ceux calculés à partir des sources précédentes.

Le nombre de naissances enregistrées dans la commune de Brazzaville semble supérieur au nombre de naissances qui s'y sont effectivement produites. Les femmes viennent de plus en plus accoucher à l'hôpital ou dans une maternité et peuvent déclarer comme lieu de résidence l'adresse d'un parent qui les a reçues avant l'accouchement.

On peut considérer que les taux apparents de natalité pour l'année 1974 et le premier semestre 1975 (et sans doute d'une façon plus générale) correspondraient aux naissances de la population brazzavilloise augmenté des naissances issues des femmes non résidentes.

## III. Décès enregistrés à l'état civil

Au cours de la période de 18 mois, 5132 décès ont été enregistrés dans la commune de Brazzaville. Ces décès se répartissent comme suit :

TABLEAU IV

*Décès enregistrés à l'état civil au cours de l'année 1974*

Sexes	Année 1974 (1)			1 <sup>er</sup> semestre 1975 (2)		
	Population	Décès	Taux de mortalité ‰	Population	Décès	Taux de mortalité ‰
Masculin.....	154.615	1 763	11,4	162.470	1 009	12,4
Féminin.....	152.585	1 484	9,7	160.330	876	10,9
Ensemble.....	307.200	3 247	10,6	322.800	1 885	11,7

(1) Population estimée au 1.6.74.

(2) Population estimée au 31.3.75.

Le taux global apparent de mortalité semble faible pour une population africaine. Il faut cependant noter que la population de référence est particulièrement jeune, en effet 59 % des effectifs composant la population de Brazzaville a moins de 20 ans.

## DÉLAIS D'ENREGISTREMENT A L'ÉTAT CIVIL

Le délai d'enregistrement d'un décès à l'état civil

est exprimé en figure 4, il est plus rapide que pour une naissance. Près de 50 % des déclarations sont faites dans les 3 jours suivants le décès et plus de 80 % au cours des 10 premiers jours.

Tous les décès relevés au cours de l'enquête à passages répétés ont été retrouvés à l'état civil, sauf un enregistré à Kinshasa. Mais comme un certain nombre de décès n'ont sans doute pas été

(1) Résultats de l'enquête en milieu urbain 1974-1975, O.R.S.T.O.M. Brazzaville. (A paraître).

TABLEAU V  
Précision de l'âge au décès selon le sexe et l'âge

Âges et groupes d'âge du décès	Sexe masculin				Sexe féminin				Ensemble			
	Nombres absolus			% d'âges Précis	Nombres absolus			% d'âges Précis	Nombres absolus			% d'âges Précis
	Précis	Im-précis	Total		Précis	Im-précis	Total		Précis	Im-précis	Total	
0 an.....	892	4	896	99,5	867	6	873	99,3	1 759	10	1 769	99,4
1 an.....	404	5	409	98,8	395	10	405	97,5	799	15	814	98,2
2 ans.....	145	12	157	92,4	134	9	143	93,7	279	21	300	93,6
3 ans.....	70	8	78	89,7	59	11	70	84,3	129	19	148	87,2
4 ans.....	30	7	37	81,1	26	2	28	92,8	56	9	65	86,2
5-9 ans.....	68	11	79	86,1	48	12	60	80,0	116	23	139	83,5
10-14 ans.....	35	14	49	71,4	33	11	44	75,0	68	25	93	80,0
15-19 ans.....	33	17	50	66,0	46	15	61	75,4	79	32	111	71,4
20-24 ans.....	36	18	54	66,7	43	20	63	68,3	79	38	117	67,5
25-29 ans.....	27	38	65	41,5	21	25	46	45,7	48	63	111	43,2
30-34 ans.....	15	48	63	23,4	11	23	34	32,4	26	71	97	26,8
35-39 ans.....	7	65	72	9,7	2	43	45	4,5	9	108	117	7,7
40-44 ans.....	5	76	81	6,2	2	36	38	5,3	7	112	119	5,5
45-49 ans.....	6	86	92	6,5	—	61	61	—	6	147	153	3,9
50-54 ans.....	13	113	126	10,0	—	63	63	—	13	176	189	6,9
55-59 ans.....	8	131	139	5,8	—	100	100	—	8	231	239	3,3
60-64 ans.....	2	141	143	1,4	1	73	74	1,4	3	214	217	1,4
65-69 ans.....	2	92	94	2,1	—	83	83	—	2	175	177	1,1
70-74 ans.....	2	64	66	3,0	—	61	61	—	2	125	127	1,6
75-79 ans.....	2	30	32	6,2	—	20	20	—	2	50	52	3,8
80-84 ans.....	—	18	18	—	—	8	8	—	—	26	26	—
85 ans et +.....	—	9	9	—	—	7	7	—	—	—	16	—
ND.....	—	5	5	—	—	2	2	—	—	7	7	—
TOTAL.....	1 802	1 012	2 814	64,0	1 688	701	2 389	70,6	3 490	1 713	5 203	67,1

déclarés lors de l'enquête en raison des difficultés liées à ce genre de question, on ne peut garantir la complétude de l'enregistrement à l'état civil. A l'inverse, il est vraisemblable que certains décès correspondent à des personnes non résidentes. Le recours à l'analyse s'avère nécessaire. Dans la suite du texte, ce qui est mentionné taux ou quotient de mortalité sont en fait des indices apparents.

MORTALITÉ PAR ÂGE

Le tableau V, ainsi que la figure 5, montrent que le degré d'imprécision de l'âge au décès s'élève avec l'âge.

C'est seulement dans les tranches d'âges les plus jeunes que l'âge au décès est précisé. A partir de 35 ans le degré d'imprécision devient très élevé.

MORTALITÉ INFANTILE

Le tableau VI montre la répartition des décès de moins de 1 an.

Plus de la moitié des enfants destinés à mourir au cours de la première année décèdent dans les premiers mois de la vie.

Le nombre des naissances au cours de l'année 1974 et du premier semestre 1975 permettent de calculer directement le taux de mortalité infantile : 1 %.

Il est possible de calculer le taux de mortalité du moment à moins d'un an à partir des effectifs de population de moins d'un an.

La différence entre ces deux séries de taux est importante. L'écart peut provenir d'une surestimation des naissances à Brazzaville où d'un sous-enregistrement des enfants de 0 an lors du recensement de 1974.

Les taux de mortalité infantile sont plus élevés pour le premier semestre 1975 que pour l'année 1974. Cette différence comme nous le montre le tableau IX ne s'explique pas par des variations saisonnières. Il s'agit peut-être d'un meilleur enregistrement de décès d'enfants en bas âge.

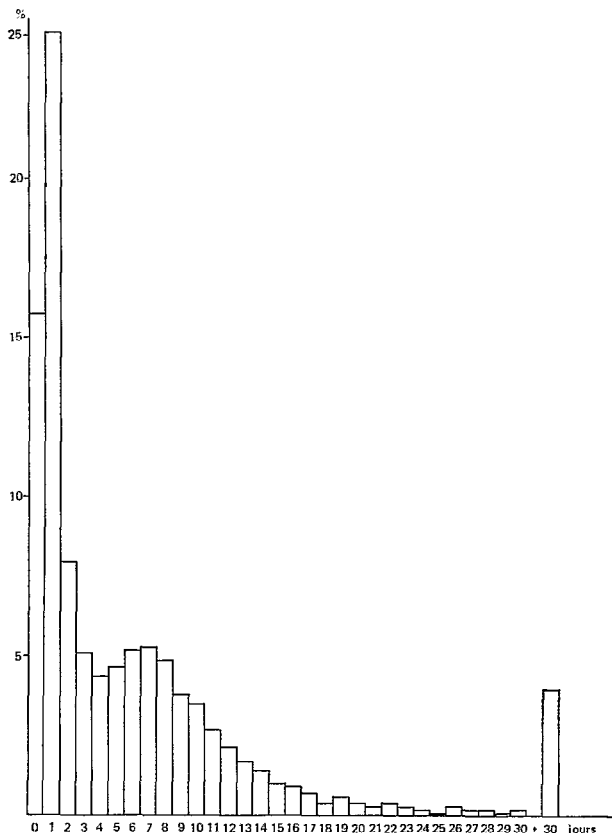


Fig. 4. — Proportions en pourcentage de décès déclarés au cours des 30 jours suivant le décès.

#### MORTINATALITÉ

Le taux de mortinatalité est plus élevé pour le sexe masculin que pour le sexe féminin.

#### MORTALITÉ DES ENFANTS DE 1-4 ANS

La figure établie selon la méthode de Bourgeois-Pichat, montre qu'il y a une période de surmortalité exogène entre l'âge de 8 mois et de 2 ans. Cette période est la même pour le sexe masculin et pour le sexe féminin. Elle correspond au sevrage de l'enfant qui selon les familles et les coutumes commence vers le 8<sup>e</sup> mois ou beaucoup plus tard (2 ans).

Le taux de mortalité des enfants 1-4 ans est de :

$$\text{pour l'année 1975 : } \frac{785}{44.624 (1)} = 17,6 \text{ ‰}$$

$$\text{pour le premier semestre 1975 : } \frac{507 \times 2}{48.192 (2)} = 21,5 \text{ ‰}$$

(1) Population au 7.2.74.

(2) Population estimée au 31.3.75.

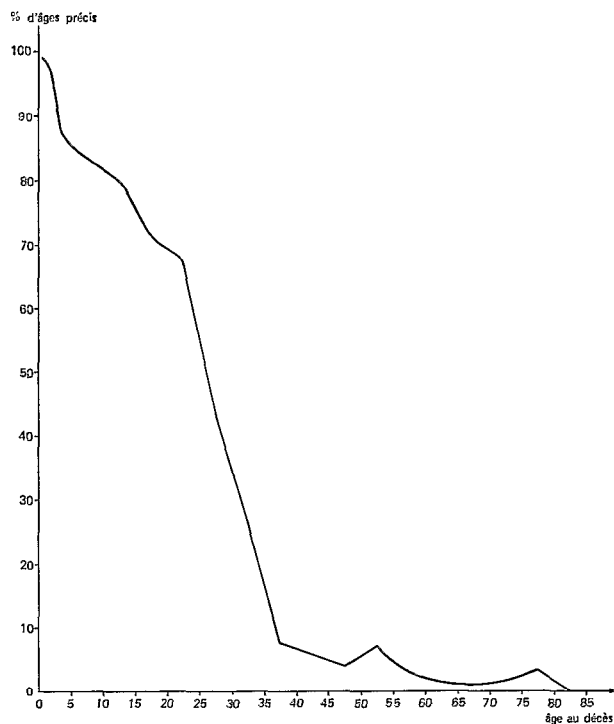


Fig. 5. — Proportions d'âges précis au décès.

TABLEAU VI

Répartition des décès de moins de 1 an selon l'âge et le sexe

Âge	Sexes		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Effectifs	Pour 1 000
0 jour.....	129	90	219	125
1 jour.....	67	74	141	80
2 jours.....	44	42	86	49
3 jours.....	33	31	64	36
4 jours.....	20	22	42	24
5 jours.....	22	23	45	26
6 jours.....	22	35	57	33
0 semaine.....	337	317	654	373
1 semaine.....	88	106	194	111
2 semaines.....	49	67	116	66
3 semaines.....	35	29	64	36
0 mois.....	509	519	1 028	586
1 mois.....	56	32	88	50
2 mois.....	33	38	71	41
3 mois.....	23	23	46	26
4 mois.....	22	20	42	24
5 mois.....	22	19	41	23
6 mois.....	22	26	48	27
7 mois.....	18	25	43	25
8 mois.....	41	34	75	43
9 mois.....	44	36	80	46
10 mois.....	49	43	92	53
11 mois.....	49	50	99	56
TOTAL.....	888	865	1 753	1 000



TABLEAU VII  
Taux de mortalité infantile

Sexes	Année 1974			1 <sup>er</sup> semestre 1975			Ensemble 18 mois		
	Naissances	Décès de moins d'un an	Taux de mort. inf. ‰	Naissances	Décès de moins d'un an	me de mort. inf. ‰	Naissances	Décès de moins d'un an	Taux de mort. inf. ‰
Masculin...	8 497	554	65,2	4 260	1 334	78,4	12 757	888	69,6
Féminin...	8 435	531	63,0	4 178	334	79,9	12 613	865	68,6
Ensemble..	16 932	1 085	64,1	8 438	668	79,2	25 370	1 753	69,1

TABLEAU VIII  
Taux de mortalité du moment à moins d'un an

Sexes	Année 1974			1 <sup>er</sup> semestre 1975			Ensemble 18 mois		
	Effectifs — de 1 an (1)	Décès — de 1 an	1m <sub>0</sub> ‰	Effectifs — de 1 an (2)	Décès — de 1 an	1m <sub>0</sub> ‰	Effectifs — de 1 an (3)	Décès — de 1 an	1m <sub>0</sub> ‰
Masculin...	6 550	554	84,6	6 923	334	96,5	6 660	888	88,9
Féminin...	6 520	531	81,4	6 892	334	96,9	6 630	865	87,0
Ensemble..	13 070	1 085	83,0	13 815	668	96,7	13 290	1 753	87,9

- (1) Population estimée au 30.6.74.  
(2) Population estimée au 31.3.75.  
(3) Population estimée au 30.9.74.

TABLEAU IX

Répartition des décès de moins d'un an selon le mois de l'année

Mois	Année 1974	Année 1975
Janvier.....	75	104
Février.....	80	130
Mars.....	98	123
Avril.....	84	111
Mai.....	93	103
Juin.....	114	97
Juillet.....	107	
Août.....	88	
Septembre.....	89	
Octobre.....	83	
Novembre.....	93	
Décembre.....	81	
TOTAL.....	1 085	668

Si à partir de ces taux 4m<sub>1</sub> on calcule les quotients de mortalité 4m<sub>1</sub> on s'aperçoit qu'ils sont proches du taux de mortalité infantile.

On observe ici un phénomène caractéristique des populations africaines, la mortalité infantile et la mortalité des enfants de 1-4 ans sont de même ordre de grandeur.

#### MORTALITÉ AU-DELA DE 5 ANS

La figure 6 montre la distribution des décès pour une période de 18 mois. En nombres absolus, les décès sont supérieurs pour le sexe masculin sauf dans la tranche d'âge 15-24 ans où les décès féminins sont plus élevés. Il s'agit de décès à la suite de grossesse.

L'âge modal au décès se situe à 55-60 ans.

TABLEAU X

Nombre de morts-nés enregistrés à l'état civil dans la commune de Brazzaville et taux de mortalité

Sexes	Effectifs des morts-nés	Taux p. 1000 de mortalité	Effectifs des morts-nés	Taux p. 1000 de mortalité	Effectifs des morts-nés	Taux p. 1000 de mortalité
Masculin.....	232	27,3	134	31,5	366	28,7
Féminin.....	175	20,7	120	28,7	295	23,4
Ensemble.....	407	24,0	254	30,1	661	26,1

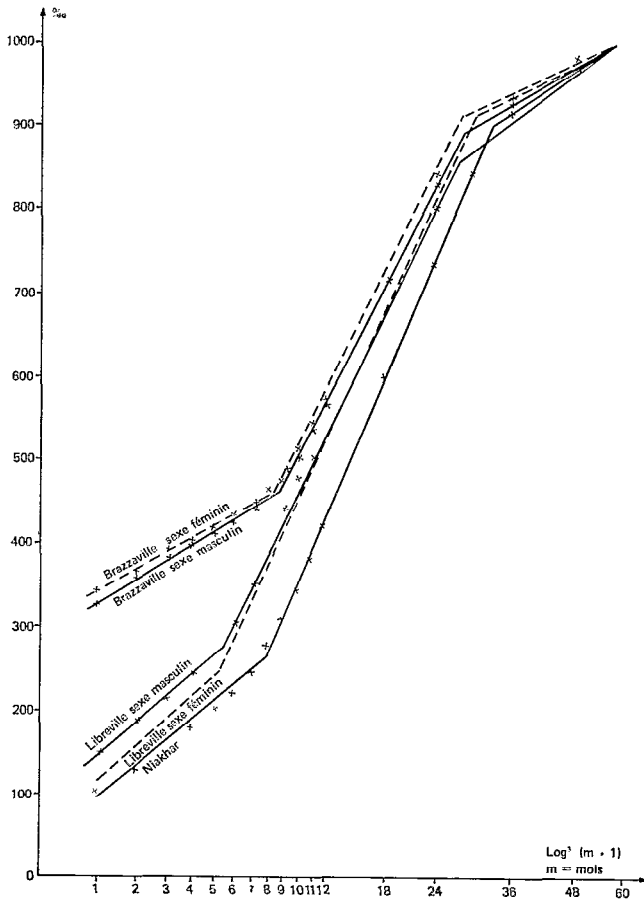


Fig. 6. - Décès avant 5 ans : Brazzaville, Libreville, Niakhar. Sources : Libreville : P. ANTOINE, P. CANTRELLE, F. SODTER, 1976 (267-282). Niakhar : P. CANTRELLE, H. LERIDON, 1972.

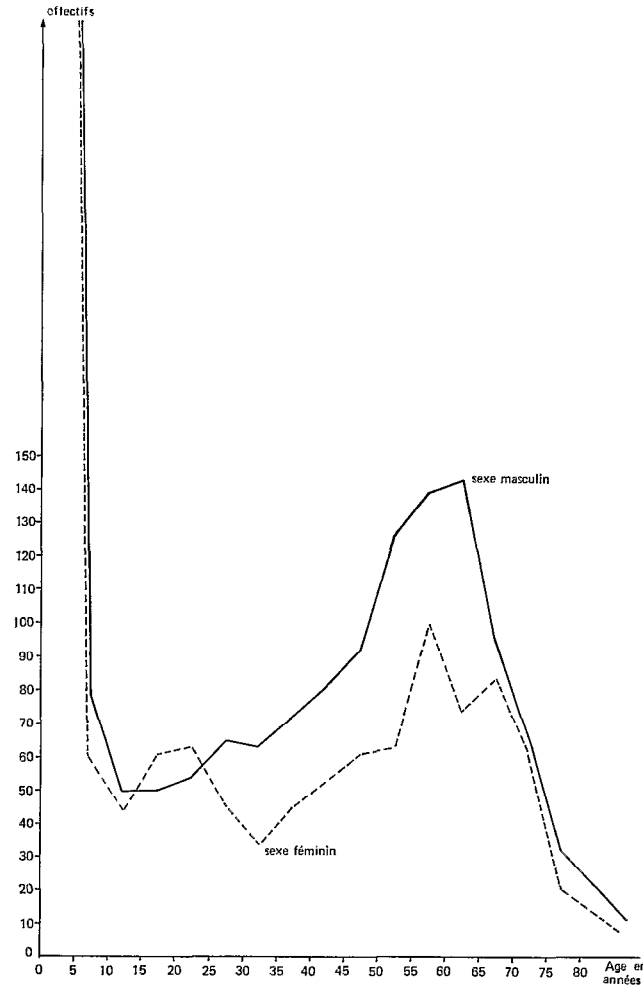


Fig. 7. — Distribution des décès par groupe d'âge (période de 18 mois).

TABLEAU XI  
Quotients de mortalité pour 1 000

âge	Année 1974	1 <sup>er</sup> semestre 1975
190	64,1	79,2
491	67,1	81,3

TAUX DE MORTALITÉ PAR ÂGE

Les tableaux XII et XIII et les figures 8 et 9 indiquent les différents taux de mortalité selon les groupes d'âges.

Pour le sexe masculin l'allure générale de la courbe est régulière. Jusqu'à 35 ans, les taux sont sensible-

ment les mêmes qu'à Dakar (CANTRELLE P., 1973). Après 35 ans, le niveau de la mortalité est élevé. Il faut noter que 6 années séparent les 2 enquêtes. Dans les tranches d'âges les plus vieilles, le taux de mortalité est très élevé.

En ce qui concerne le sexe féminin l'allure générale de la courbe est beaucoup moins régulière. Les taux sont moins élevés que pour le sexe masculin. Comparée aux autres courbes, la mortalité féminine serait particulièrement faible jusqu'à 40 ans. Au-delà de cet âge, la courbe indique un niveau de mortalité élevé.

Pour les deux sexes la précision de l'âge au décès est pratiquement nulle au-delà de 40 ans.

TABLEAU XII  
Taux de mortalité par sexe et par groupes d'âges en 1974

Groupes d'âges	Effectifs de population (1)			Nombre de décès			Taux de mortalité ‰		
	SM	SF	Ens.	SM	SF	Ens.	SM	SF	Ens.
0 an . . .	6 411	6 383	12 794	554	531	1 085	86,4	83,2	84,8
1-4 ans . . .	22 419	22 205	44 624	387	398	785	17,3	17,9	17,6
5-9 ans . . .	23 718	24 504	48 222	45	42	87	1,9	1,7	1,8
10-14 ans . .	17 635	19 175	36 810	32	27	59	1,8	1,4	1,6
15-19 ans . .	16 357	17 283	33 640	35	35	70	2,1	2,0	2,1
20-24 ans . .	15 246	14 310	29 556	38	44	82	2,5	3,1	2,8
25-29 ans . .	10 887	10 950	21 837	41	27	68	3,8	2,5	3,1
30-34 ans . .	8 812	8 324	17 136	44	24	68	5,0	2,9	4,0
35-39 ans . .	8 391	7 719	16 110	51	31	82	6,1	4,0	5,1
40-44 ans . .	6 535	5 503	12 038	56	25	81	8,6	4,5	6,7
45-49 ans . .	5 069	3 960	9 029	63	37	100	12,4	9,3	11,1
50-54 ans . .	3 537	2 969	6 506	89	50	139	25,2	16,8	21,4
55-59 ans . .	2 360	2 034	4 394	87	57	144	36,9	28,0	32,8
60-64 ans . .	1 602	1 383	2 985	98	53	151	61,2	38,3	50,6
65-69 ans . .	653	718	1 371	59	43	102	90,4	59,9	74,4
70 ans et +.	455	728	1 183	81	60	141	178,0	82,4	119,2
ND . . . . .	384	348	732	3	—	3	—	—	—
Ensemble . .	150 471	148 496	298 967	1 763	1 484	3 247	11,7	10,0	10,9

(1) Population au 7 février 1974.

TABLEAU XIII  
Taux de mortalité par sexe et par groupes d'âges. 1<sup>er</sup> semestre 1975

Groupes d'âges	Effectifs de population (1)			Nombre de décès .			Taux de mortalité ‰		
	SM	SF	Ens.	SM	SF	Ens.	SM	SF	Ens.
0 an . . . . .	6 923	6 892	13 815	334	334	668	96,5	96,9	96,7
1-4 ans . . .	24 212	23 980	48 192	278	239	517	23,0	19,9	21,5
5-9 ans . . .	25 615	26 462	52 077	33	17	50	2,6	1,3	1,9
10-14 ans . .	19 045	20 707	39 752	17	17	34	1,8	1,6	1,7
15-19 ans . .	17 665	18 664	36 329	15	25	40	1,7	2,8	2,2
20-24 ans . .	16 465	15 454	31 919	15	19	34	1,8	2,6	2,1
25-29 ans . .	11 758	11 825	23 583	24	19	43	4,1	3,2	3,6
30-34 ans . .	9 517	8 989	18 506	19	9	28	4,0	2,0	3,0
35-39 ans . .	9 062	8 335	17 397	21	14	35	4,6	3,4	4,0
40-44 ans . .	7 057	5 942	12 999	24	13	37	6,8	4,4	5,7
45-49 ans . .	5 474	4 276	9 750	29	24	53	10,6	11,2	10,9
50-54 ans . .	3 820	3 205	7 025	34	13	47	17,8	8,1	13,4
55-59 ans . .	2 548	2 196	4 744	45	38	83	35,3	34,6	35,0
60-64 ans . .	1 730	1 494	3 224	44	21	65	50,9	28,1	40,3
65-69 ans . .	705	775	1 480	35	38	73	99,3	98,1	98,6
70 ans et +.	490	786	1 276	40	34	74	163,3	86,5	116,0
ND . . . . .	384	348	732	2	2	4	—	—	—
Ensemble . .	162 470	160 330	322 800	1 009	876	1 885	12,4	10,9	11,7

(1) Population estimée au 31 mars 1975.

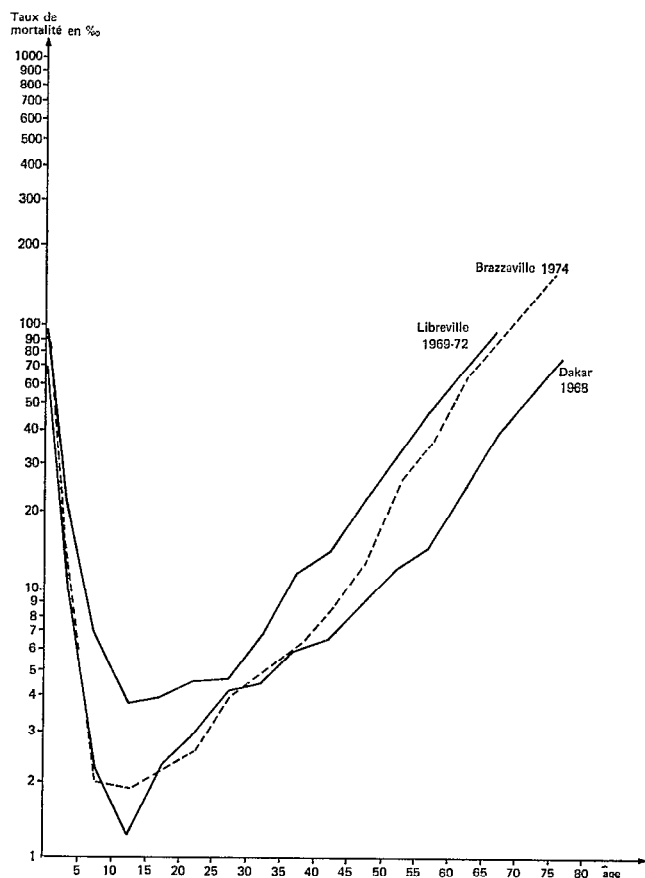


Fig. 8. — Taux de mortalité, sexe masculin: Brazzaville, Libreville, Dakar. Sources : Dakar : P. CANTRELLE, 1973 (p. 158) ; Libreville : P. ANTOINE, P. CANTRELLE, F. SODTER, 1976 (267-282).

### Conclusion

En milieu urbain, à Brazzaville, le système d'état civil semble assez satisfaisant ; il est correctement tenu, tant pour les naissances que pour les décès.

Cependant quelques améliorations peuvent être faites dans son fonctionnement, surtout en ce qui concerne le lieu de résidence.

La déclaration de naissance ou de décès a lieu théoriquement au centre d'état civil de l'arrondissement dont dépend le nouveau-né ou le défunt. Les exceptions sont nombreuses, notamment pour les personnes habitant aux limites d'arrondissement, qui ont tendance à aller au centre d'état civil le plus proche. Le contrôle n'est pas strict. De plus, certaines naissances sont enregistrées à Brazzaville bien que ne faisant pas partie de la commune, c'est le cas

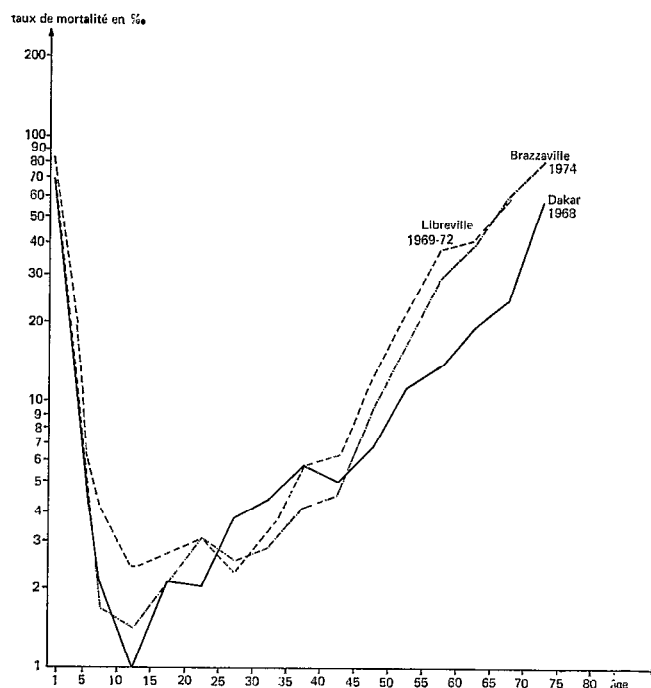


Fig. 9. — Taux de mortalité, sexe féminin : Brazzaville, Libreville, Dakar. Sources : Dakar : P. CANTRELLE, 1973 (p. 158) ; Libreville : P. ANTOINE, P. CANTRELLE, F. SODTER, 1976 (267-282).

de femme venant chez un parent pour accoucher et qui donne l'adresse de ce parent comme lieu de résidence. Il en est sans doute de même pour les décès de personnes de l'extérieur venant se faire soigner à Brazzaville.

Il faudrait également que dans tous les centres d'état civil, l'enregistrement soit fait au jour le jour, afin de ne pas fausser le délai d'enregistrement.

En ce qui concerne les décès, il serait utile de préciser la cause du décès sur le bulletin de décès afin de pouvoir établir des statistiques sanitaires. D'autre part, le sexe n'est pas mentionné sur l'acte de décès, il est simplement précisé d'inscrire « Monsieur » ou « Madame ». Lors du dépouillement des registres, il a été constaté que cette mention est souvent oubliée. Il faut alors rechercher le sexe à partir du prénom, qui lui non plus n'est pas souvent mentionné.

Avant d'étendre l'enregistrement au milieu rural, il conviendrait d'améliorer encore le fonctionnement de l'état civil en milieu urbain où de nombreux efforts sont encore à déployer.

Manuscrit reçu au S.C.D. de l'O.R.S.T.O.M. le 21 juillet 1976.

BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE (Ph.), CANTRELLE (P.), SODTER (F.), 1976. — L'état civil urbain en Afrique. Exemples de Libreville et Brazzaville. *Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. Hum.*, vol. XIII, n° 3 : 267-282

CANTRELLE (P.), LERIDON (H.), 1972. — Breast feeding, child mortality and fertility in a rural zone of Senegal. Trad. française dans Bull. de Liaison I.N.E.D, I.N.-S.E.E, O.R.S.T.O.M., MiniCoop, n° spécial, 1972.

CANTRELLE (P.), 1973. — Niveaux et tendance de la mortalité in Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest. Population Council. Paris, New York.

Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Économique : 1974 et 1975. Recensement Général de la Population : Résultats Définitifs. Brazzaville.